



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

Service juridique
p.o.421 - 40

Notification
aux Etats signataires de

L'ACCORD
INSTITUANT LA CONFERENCE EUROPEENNE DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
signé à Genève le 13 février 1969

DECLARATION D'ACCEPTATION DU ROYAUME DE SUEDE

En application de l'article XI, chiffre 7, lettre b, de l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, signé à Genève le 13 février 1969, le Département Politique Fédéral informe les Etats signataires que, par note du 25 avril 1969 parvenue à l'Ambassade de Suisse à Stockholm le 28 avril 1969, le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume de Suède lui a fait savoir que la signature de l'Accord par le plénipotentiaire de la Suède constitue une acceptation sans réserves de la part du Gouvernement suédois à dater du 13 février 1969, jour de la signature.

Berne, le 13 juin 1969

